

CONSEIL RH : DROIT SOCIAL ET DES RELATIONS SOCIALES DU SECTEUR PUBLIC



NOTRE MÉTHODE

La politique de gestion des ressources humaines doit apporter une plus grande efficacité dans l'organisation des collectivités publiques et la mise en œuvre de leurs stratégies.

Nous accompagnons les autorités territoriales dans leur gestion au quotidien, pour une administration fiable du personnel.

Nous sommes également conseil et promoteur dans une démarche d'accompagnement des autorités territoriales au changement.

Par notre approche empirique, nous mettons nos compétences au service des ressources humaines.

Nos champs d'interventions couvrent :

- ▶ l'administration du personnel ;
- ▶ la gestion et le développement des ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des carrières, mobilité...);
- ▶ la gestion de la relation contractuelle et des situations sensibles (mobilité géographique et professionnelle, déontologie de la fonction publique et droit disciplinaire, inaptitude, harcèlement moral et sexuel, discrimination, rupture d'égalité de traitement,...);
- ▶ la santé et la sécurité au travail (l'évaluation et la prévention des risques professionnels, accident du travail et maladie professionnelle...);
- ▶ la protection sociale (prévoyance...);
- ▶ les relations avec les représentants du personnel et les instances dans lesquelles elle se déroule (commissions administratives paritaires, commissions consultatives paritaires, comités techniques ...);
- ▶ la négociation du statut collectif.

UN ÉTAT D'ESPRIT

Conseiller,
c'est créer
de la valeur.



contact@bdo.fr
www.bdo.fr

CONTENTIEUX : DROIT SOCIAL ET DES RELATIONS SOCIALES DU SECTEUR PUBLIC

UNE AMBITION PERMANENTE : S'ENGAGER PLEINEMENT

Droit de la sécurité sociale

Nous avons développé une expertise technique spécifique sur l'ensemble des aspects liés aux risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles, et leurs conséquences).

Droit administratif

(Tribunal administratif, Cour administrative d'appel)

Expertise importante sur la gestion des contentieux liés à l'administration (sanctions liées au non-respect de la législation...)

Droit pénal du travail

(Tribunal de police et tribunal correctionnel)

Les risques liés à l'exécution de leur mission par le personnel des collectivités publiques, et notamment les accidents du travail, peuvent être sources de mise en responsabilité des personnes dépositaires de l'autorité publique.

contact@bdo.fr
www.bdo.fr

BDO France, SAS, est membre de BDO International Limited et appartient au réseau international BDO constitué de membres indépendants. BDO est la marque du réseau BDO et de chacun de ses membres.

Copyright © Novembre 2021 BDO France. Tous droits réservés.